



# C'est pas parce que je débute dans le métier que je ne pense pas à ma retraite !

La réforme des retraites voulue par le président de la République prévoit une **baisse des pensions drastique, l'allongement de la durée d'assurance et donc l'obligation de travailler plus longtemps.**

Ce qui est en jeu c'est un bouleversement complet d'un des piliers du système de protection sociale mis en œuvre après la Libération, fondé sur le principe de répartition et de solidarité entre générations.

**Cette réforme serait catastrophique** pour l'ensemble des salarié-es et fonctionnaires, et particulièrement pour les femmes. Parmi les fonctionnaires, ce sont les enseignant-es et surtout celles et ceux du premier degré qui seraient les plus touché-es !

Après la réforme des retraites, votre pension sera égale ou peut-être même inférieure à votre premier salaire ! Ce serait **jusqu'à 800 euros en moins chaque mois...**

	régime actuel	régime par points
 <b>Inès</b> 64 ans/ 7 <sup>ème</sup> échelon hors classe / 36 annuités	<b>1921</b> euros net mensuels	<b>1346</b> euros net mensuels
 <b>Hugo</b> 64 ans/ 7 <sup>ème</sup> échelon hors classe / 42 annuités	<b>2433</b> euros net mensuels	<b>1643</b> euros net mensuels

## Les droits familiaux mis à mal – Les femmes : grandes perdantes

Les droits familiaux qui existent aujourd'hui permettent de compenser partiellement les interruptions de carrière ou les temps partiels des enseignant-es du premier degré.

Ce qui est prévu par la réforme :

- Fin de la majoration pour famille nombreuse perçue aujourd'hui par **chaque** parent.
- 5 % de majoration de pension serait attribué par enfant au père **ou** à la mère.
- Fin des temps partiels et congé parentaux comptés comme du temps plein (pour les enfants nés après 2004)

**« Départ en retraite: un système fondé sur la liberté de choix»**

**Faux !** Cette affirmation est hypocrite et totalement déconnectée de la réalité. Quel choix auront les enseignant-es entre une retraite très faible ou la prolongation de leur activité jusqu'à 64, 65 ans voire plus ???

**« Apporter simplicité et lisibilité grâce au système universel»**

**Faux !** Les valeurs du point pouvant évoluer d'une année sur l'autre, on ne pourra connaître le montant de sa pension que l'année de son départ.

**« Un système plus équitable : 1€ cotisé = les mêmes droits»**

**Faux !** Alors que tout le monde n'a pas les mêmes chances d'effectuer une carrière linéaire (chômage, précarité, risques, maladies, éducation des enfants...), l'équité consisterait à assurer une pension convenable à toutes et tous. Ce n'est pas le cas !

## **D'AUTRES CHOIX POLITIQUES SONT POSSIBLES**

Le SNUipp-FSU revendique une **augmentation des salaires et des pensions** basée sur une **autre répartition des richesses**, la **reconnaissance des années d'études et de stages**.

Le SNUipp-FSU ouvre le débat avec la profession pour construire dans l'unité les indispensables mobilisations.

Il est important de s'informer et de se mobiliser pour empêcher ce projet de se concrétiser.

**Ce n'est pas parce que je débute dans le métier que je ne me mobiliserai pas pour ma retraite !**

**Toutes et tous en grève et dans la rue  
Jeudi 5 décembre**

**Venez nombreux-ses aux AG de vos secteurs qui discuteront, entre autres, des suites de l'action.**